

[Texte]

Mr. Deachman: Do I understand that to mean \$50 a day and the word "living" to mean their hotel expenses, plus their meals and so on.

The Chairman: Yes.

Mr. Deachman: Is their travel over and above that?

The Chairman: Yes.

Mr. Deachman: They will have everything plus \$50 a day.

The Chairman: Yes.

Mr. Deachman: Is that the same rate that is applied to other committees and is that the standard practice?

The Chairman: As we discussed it in the subcommittee, we thought that there were precedents for an allowance that amount and that considering the House was not of that amount and that considering the House was not own business as they would be entitled to. It might cause a loss so therefore they might not be interested in coming. We thought it would be much cheaper to pay them that amount to bring them here rather than to take the Committee to Halifax.

Mr. Deachman: When one considers what the members of Parliament receive when they travel abroad, those are pretty good pickings, are they not?

Mr. McKinley: The provincial members from Ontario when they travel on the committees, away from their capital, are paid \$50 a day.

Mr. Deachman: They are paid a better rate than members of the Canadian Parliament when they travel.

Mr. McKinley: Much better.

Mr. Foster: They are allowed a specific amount for working on committees when the legislature is not sitting in the province of Ontario, plus all expenses.

Mr. Deachman: That is to say if we were to go by the rule which applies to members of the House of Commons, we would be penalizing these members of the Nova Scotia legislature. Am I correct?

Mr. Foster: Right.

Mr. Deachman: We would not want to penalize them. I would suggest we pass the motion.

Mr. Forrestall: If we are discussing the motion, I wonder if it would be possible in the invitation to the Province of Nova Scotia to the speaker—who will be named, I understand, on December 8—to indicate that it would be the wish of the Committee if we could have an urban member and a rural member. If we have settled on two, could we have that division? I think it would be helpful to us to understand their separate views.

The Chairman: We will communicate that request to Mr. Davidson. Will somebody move this?

[Interprétation]

M. Deachman: Si je comprends bien, il s'agit de \$50 par jour et par frais «de séjour» on entend les frais d'hôtel, les repas, et ainsi de suite.

Le président: Oui.

M. Deachman: Leurs frais de voyage viennent-ils s'ajouter à ces frais?

Le président: Oui.

M. Deachman: Ils auront donc tout cela en plus \$50 par jour.

Le président: Oui.

M. Deachman: Cette allocation est-elle la même que celle qui s'applique aux autres comités et est-elle d'usage courant?

Le président: Lors de nos discussions au sein du sous-comité, nous avons pensé qu'il y avait des précédents pour verser une allocation de ce genre, et compte tenu du fait que la Chambre n'était pas en session, nombre de ces personnes auraient pu vaquer à leurs affaires comme ils y ont droit. Nous aurions été les perdants. Ils n'auraient peut-être pas été intéressés à venir. Nous avons cru que cela coûterait moins cher de leur payer ce montant que de transporter le comité à Halifax.

M. Deachman: Si l'on songe à ce que reçoivent les députés du Parlement lorsqu'ils voyagent, ils sont plutôt gâtés, n'est-ce pas?

M. McKinley: Lorsque les députés de l'Ontario se déplacent en comité, ils reçoivent \$50 par jour.

M. Deachman: Ils sont mieux payés que les députés du Parlement canadien qui se déplacent.

M. McKinley: Beaucoup mieux.

M. Foster: Ils ont droit de recevoir une somme déterminée pour faire partie d'un comité lorsque la Chambre n'est pas en session dans la province d'Ontario, plus tous leurs frais.

M. Deachman: Ce qui revient à dire que si nous nous en tenions au Règlement qui s'applique aux membres de la Chambre des communes, ceux de la législature de la Nouvelle-Écosse en souffriraient, n'est-ce pas?

M. Foster: C'est exact.

M. Deachman: Ce n'est pas notre intention. Je suggère que nous adoptions cette motion.

M. Forrestall: Puisque nous discutons cette motion, je me demande si l'on peut lorsque viendra le moment de lancer à la Nouvelle-Écosse une invitation au sujet de l'orateur—qui sera nommé, si j'ai bien compris, le 8 décembre—signaler à cette dernière que le Comité aimerait bien avoir un député d'un comté urbain et un autre d'une circonscription rurale. Si nous nous sommes entendus pour deux députés, ils pourraient être ainsi répartis. Nous pourrions donc mieux comprendre leurs vues distinctes.

Le président: Nous allons faire part de cette demande à M. Davidson. Quelqu'un fait-il cette proposition?